INFO PROUILLY

Juillet 2022

Après 7 ans de bons et de loyaux services, Monsieur Rémi RONSEAUX, employé communal, a décidé de quitter notre village pour rejoindre une plus grande collectivité.

Nous lui souhaitons une bonne continuation et espérons que ce nouveau poste lui permettra de réaliser ses objectifs professionnels.

Le 10 juin 2022, Alycia GUERBETTE, Bastien DEFEZ, Manolo DUPONT--BIREMBAUT et Lily-Rose ROUET ont reçu des dictionnaires de la part de la commune de PROUILLY qui leur souhaite une bonne scolarité au collège.

COMMISSIONS COMMUNALES

✓ FINANCES

Deux armoires froides ont été installées dans la cuisine de la salle polyvalente en remplacement du réfrigérateur défectueux pour un montant total de 3 759,36 € TTC.

✓ BÂTIMENTS

Aménagement du terrain à côté de la salle polyvalente
Le Permis d'aménager pour la rénovation du terrain à côté de la salle polyvalente ayant été accepté, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché des travaux à l'entreprise SAS SRTP.

Travaux d'amélioration de l'accessibilité de l'Église
Le conseil municipal a approuvé le dossier d'Avant-Projet Définitif concernant les travaux d'amélioration de l'accessibilité et de la rénovation du mur de soutènement de l'Église.

Étude de faisabilité de la rénovation de la façade de la mairie
Le conseil municipal a décidé de demander au bureau d'études ECO 2A une étude de faisabilité technique et financière pour la rénovation de la façade de la mairie pour un montant de 3 720 € TTC.

✓ VOIRIE

Des travaux de marquage au sol et de signalisation sur la place de la Fontaine ont été effectués par l'entreprise T1 pour un montant total de 1 563,60 € TTC.

Changement temporaire de circulation pendant les vendanges

Afin de faciliter le trafic routier il sera instauré un changement temporaire de circulation (le même sens unique que l'année dernière) du mardi 23 août 2022 au lundi 19 septembre 2022.

✓ COMMUNICATION

À compter du 1er juillet 2022 de nouvelles mesures de publicité concernant la diffusion des comptes-rendus et procès-verbaux des conseils municipaux sont à appliquer :
- La **liste des délibérations** sera affichée en mairie dans la semaine qui suit la séance et mise en ligne sur le site internet ;
- Au début de la séance suivante, le **procès-verbal** du dernier conseil municipal sera approuvé par les élus et publié sous forme électronique sur le site internet de la commune. Un exemplaire papier sera mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

Les procès-verbaux des conseils municipaux antérieurs au 1er juillet 2022 sont consultables en mairie. Les personnes désirant les recevoir par mail doivent en faire la demande écrite au secrétariat de mairie.

✓ BOIS MARAIS ET CHEMINS ET BIODIVERSITÉ

Le 1er juillet 2022, le conseil municipal a délibéré afin d'autoriser un échange de terrains pour assurer la continuité du chemin rural n°13 dit « de Verjus », sur le lieudit des Graingaults car le tracé actuel ne correspond pas au tracé cadastral.

✓ CONVIVIALITÉ

Après deux ans d'absence, c'est avec un grand plaisir que la chorale « Si on chantait » a reçu la chorale « A croch' Chœur » à la salle polyvalente de Prouilly à l'occasion de la quarantième édition de la fête de la musique : nous avons retrouvé un public venu nombreux et toujours aussi chaleureux ! L'association « Prouilly en fête » a contribué à la réussite de cette soirée en animant la buvette.

Si vous aimez chanter le meilleur de la chanson française dans une ambiance détendue et conviviale, la chorale « Si on chantait » vous invite à la rejoindre en septembre pour une nouvelle saison !

N'hésitez pas à nous contacter au 06.12.60.19.95

Un nouveau dispositif de pavoisement de la mairie a été mis en place pour un montant de 217,20 € TTC.

PRÉVENTION
CANICULE
PERSONNES ÂGÉES
ISOLÉES
FRAGILES
HANDICAPÉES

Plan communal de Sauvegarde

La Mairie possède un registre nominatif des personnes de plus de 65 ans et/ou des personnes handicapées de la commune vivant à domicile, dont la finalité est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Dans le cadre du Plan communal de sauvegarde, nous invitons toutes les personnes habitant à Prouilly et non connues des services administratifs de la commune à se présenter au secrétariat de mairie pour s'inscrire sur ce registre.

Cette inscription est facultative et peut se faire à tout moment de l'année.

✓ *POMPIERS*

C.P.I TRIGNY

En cas de nids d'insectes vous devez appeler directement les pompiers de Trigny, soit le chef de centre Monsieur Sylvain GODFROY au 06 89 10 52 06 ou son adjoint, Monsieur Alexandre LAMOUREUX au 06 89 80 25 07.

Pour les autres demandes, il faut faire le 18.

SAPEURS POMPIERS GRAND REIMS COMMUNAUTÉ URBAINE

Fermeture du secrétariat de mairie
à partir du 1er août 2022 jusqu'au 19 août 2022 inclus

En cas d'extrême urgence, vous pouvez contacter :
Le Maire, Madame Catherine MALAISÉ : 06 31 26 13 35
Le 1er adjoint, Monsieur Claude LÉVÊQUE : 06 25 09 02 36
La 2ème adjointe, Madame Jocelyne LARUE : 06 12 11 83 09
La 3ème adjointe, Madame Chantal WAGNER : 03 26 48 54 84
La 4ème adjointe, Madame Brigitte GODART : 03 26 61 51 44

Bulletin municipal de PROUILLY

Publication : Juillet 2022

Rédaction : Catherine Malaisé, Claude Lévêque, Patrick Mathieu, Jocelyne Larue.

Conception : Claude Lévêque

Impression : Commune de Prouilly